

collective à l'échelle nationale et internationale²⁰. Le DRASSM est ainsi devenu ce nouveau médiateur entre l'objet et le sujet pour la protection et la transmission d'un patrimoine maritime commun.

Par cet ouvrage, l'auteur nous éclaire sur le rôle que l'homme attribue aux choses dans son dialogue avec le temps et plus particulièrement sur l'évolution du statut de l'objet collecté au fond des mers : « À mi-chemin entre « trophées » et « reliques », les souvenirs collectés en plongée reflètent l'influence de mécanismes d'identification au groupe (aux lieux, à leur histoire) plus ou moins conscients et en tout cas toujours ambigus, le trouble étant ici renforcé par une fascination inavouable pour les ambiances macabres que les naufrages contribuent à alimenter » (4^e de couverture).

Des *res nullius*, tirés de traditions anciennes, aux biens culturels maritimes en passant par l'objet « trophée » très présent dans l'imaginaire, l'auteur nous permet de suivre les changements de mentalités, la conversion aux bonnes pratiques encouragées par les institutions ainsi que l'évolution de groupes socioculturels dans un environnement mouvant où les épaves semblent avoir joué un rôle social majeur. On saluera un ouvrage novateur sur le plan anthropologique, tout en regrettant qu'au regard de la méthode « immersive » qu'elle revendique, l'auteur ne présente l'action de l'archéologue et la finalité patrimoniale qu'à travers les propos et la perception de ses « informateurs » locaux et la publication *La Mer pour Mémoire*²¹ sans avoir rencontré les acteurs locaux (archéologues sous-marins professionnels) et/ou institutionnels (DRASSM). Bien que présente dès le titre de couverture, la vision archéologique ne peut donc qu'être amoindrie et/ou déformée.

Django GUYON

docteur en histoire de l'art et archéologie (ADRAMAR/Université de Rennes 2)

Claudie HERBAUT, Louis-Michel NOURRY, *Kerguéhennec. Architecture et paysage*, s.l. [Lopérec], Locus Solus/Département du Morbihan/Domaine de Kerguéhennec, coll. « Histoire et patrimoine en Morbihan », 2016, 112 p.

Racheté par le conseil général du Morbihan en 1972 et en partie dédié à un centre d'art contemporain, le domaine départemental de Kerguéhennec à Bignan est un lieu bien connu des Morbihannais pour son château et son parc de 45 hectares émaillé de sculptures contemporaines. Il manquait cependant aux visiteurs un ouvrage relatant son histoire.

20. Cf. LE RU, Laetitia, « L'archéologie maritime en Bretagne », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XCIII, 2015, p. 371-396, notamment les p. 372-379 qui décrivent le cadre juridique. Rectifions à ce sujet une inexactitude : contrairement à ce qu'écrit l'auteur (p. 201 et note 55), la France a signé (en 2013) la convention Unesco de 2001.

21. L'HOURL, Michel et VEYRAT, Élisabeth (dir.), *La Mer pour mémoire : archéologie sous-marine des épaves atlantiques*, Paris- [Bignan], Somogy éditions d'art/Buhez, 2005, 364 p.

À la demande du conseil général, une première étude conduite en 1988 par le service régional de l'Inventaire avait abouti à la publication d'un opuscule rédigé par Jean-Jacques Rioult dans la collection « Parcours du patrimoine », épuisé depuis longtemps. Il était donc judicieux de proposer aux auteurs de combler cette lacune : le résultat est d'une toute autre ambition.

Le livre se décompose en deux parties que résume le titre, la première consacrée à l'histoire de la seigneurie et de ses bâtiments, traitée par Claudie Herbaut. L'idée novatrice est d'avoir accordé une part aussi conséquente à la seconde section qui concerne le parc et les jardins, contribution du spécialiste des jardins Louis-Michel Nourry. Étayé de solides recherches en archives, l'ensemble se nourrit d'une riche iconographie, dont quelques remarquables documents anciens, sans oublier les plans et schémas conçus par les auteurs, qui enrichissent utilement la compréhension des lieux.

C. Herbaut découpe son analyse en trois parties, qui correspondent aux trois périodes de construction de l'édifice. La constitution de la seigneurie est l'œuvre de la famille de Kermeno à qui elle échoit en 1476. Se fondant sur les textes, l'auteur détaille l'environnement proche du manoir et de ses dépendances. Le projet d'une galerie de 15 mètres, prévue en 1608 par Alain de Kermeno, dessine une rénovation dans le goût du xvii^e siècle. L'emprise de l'ancien manoir détruit superposé sur le plan cadastral de 1828 apporte un élément novateur en regard du travail de J.-J. Rioult.

Un chapitre détaille ensuite le fort développement de la seigneurie au xvii^e siècle : le rapport des terres explique son achat en 1703 par les frères Hogguer, banquiers protestants d'origine suisse évoluant dans l'entourage royal ; à travers la correspondance d'Olivier Delourme, architecte et marchand de matériaux, l'auteur montre que les forêts justifient à elles seules cet investissement. C'est au même Olivier Delourme qu'ils confient la construction du château en 1713. En l'absence d'archives et de plans sur la construction, un parallèle judicieux est fait avec le château contemporain de Loyat, du même architecte. Ici encore la correspondance de Delourme avec le propriétaire de Loyat est riche d'enseignement. On regrette que ne soit pas plus soulignée l'austérité extérieure du château, du style des ingénieurs, peut-être due aux liens entretenus par Delourme avec Lorient. L'auteur met l'accent sur la prouesse architecturale de l'escalier suspendu, en regrettant à juste titre la modification de sa structure au xix^e siècle.

Les travaux du comte de Janzé au milieu du xix^e siècle sont peu importants, au contraire de ceux entrepris par Paul Henri Lanjuinais (1834-1916) à qui échoit le château en 1872, qui sera député (1881-1914) et président du conseil général (1901-1913). À partir de 1876, il fait appel à Ernest-Félix Trilhe, architecte parisien élève de Duban, pour moderniser les bâtiments et à Denis Bühler pour le dessin du parc.

À une austérité classique est substitué un décor éclectique et théâtral dont la façade sud est la traduction éloquente : les armes des Lanjuinais qui remplacent celles des Rohan-Chabot dans le fronton font état de l'appropriation du lieu. Mais c'est surtout le décor intérieur somptueux issu d'ateliers parisiens, bien étudié par

J.-J. Rioult, qui retient l'attention : ainsi celui de la salle à manger dont un dessin d'époque est ici reproduit.

Les dépendances font également l'objet d'importantes modifications fonctionnelles nécessaires au nombreux personnel hébergé : on remarquera une écurie personnelle pour le régisseur, une salle de bains pour les domestiques ou encore l'intrigante « cuisine des chiens ».

Contrairement aux siècles précédents, les fonctions agricoles sont évacuées de l'entourage immédiat du château ; en aristocrate éclairé, Lanjuinais fait construire sur les plans de Trilhe (publiés dans *La gazette des architectes...* en 1878) une ferme modèle dont le style n'a rien de régional, si ce n'est dans le choix du matériau de construction, au contraire de celle qu'édifient peu auparavant les Guébriant à Saint-Pol-de-Léon, propriétaires comparables dans leur démarche à Lanjuinais, y compris dans le choix du paysagiste. Analytique et précis, le propos de C. Herbaut contraste avec celui de L.-M. Nourry, plus intellectualisé. Ainsi, au début de son exposé, celui-ci s'attache à démontrer que le parc est la « métaphore d'un ordre économique et social » propre à cette fin de siècle. Le parc dessiné par Bühler répond à un nouveau rapport des hommes avec la Nature, aspiration rousseauiste apparue à la fin du XVIII^e siècle et développée au début du XIX^e siècle par les premiers traités sur les jardins. Mais il faut attendre la seconde moitié du siècle et une certaine stabilité politique pour que ces idées nouvelles trouvent place dans les jardins des propriétaires, nobles ou bourgeois enrichis, repliés sur leurs terres.

Lanjuinais fait appel à un créateur reconnu, auteur de plusieurs jardins publics dans le nouveau style (le Thabor à Rennes), ainsi que de parcs de châteaux en Bretagne, dont le premier fut créé chez les Budes de Guébriant à Kernevez, en Saint-Pol-de-Léon, en 1842. Le plan en est dessiné en 1872 ; les grandes scènes et perspectives, allées larges aux courbes douces, sont structurées par des arbres dont l'espèce introduit une rupture avec le passé, sans rompre le lien avec la campagne environnante. Outre les variétés exotiques qui ont bâti sa réputation, Bühler y plante les spécimens particuliers aux terres de bruyère : rhododendrons, camélias, azalées, une végétation qui deviendra emblématique du territoire breton.

C'est au jardinier Jarry que revient la réalisation du jardin conforme au dessin et aux souhaits de Lanjuinais, contribuant pendant vingt ans à une « création qui s'inscrit dans l'histoire des jardins » : l'exploitation du livre de comptes de Lanjuinais permet de détailler cette vaste entreprise.

À partir du château, en premier plan, se trouve le jardin régulier, planté d'espèces alors à la mode, roses et dahlias surtout, pélargoniums et héliotropes, certaines variétés obtenues dans le jardin clos de murs dédié à ces innovations et dans la magnifique serre chauffée, caractéristique du Second Empire, dont un exemple proche existait depuis peu au château de la princesse Bacciocchi à Colpo. Le regard

se prolonge au-delà vers la large allée de hêtres qui conduit à un troisième plan de terres agricoles, parties prenantes des parcs privés du XIX^e siècle.

Un grand chapitre est dédié aux arbres, futaies de hêtres et de chênes, héritiers des anciennes plantations, contrastant avec les espèces exotiques proches du château. La tempête de 1987 a épargné quelques très beaux sujets, séquoia, liquidambar, tulipier de Virginie, dont la palette de couleurs variée et changeante contribue à la richesse des perspectives. Inséré dans cet ensemble, l'élément aquatique, ruisseaux et étang, a été considérablement remodelé, y compris depuis 1972.

En complément de l'aspect proprement décoratif du parc, le jardin potager et les immenses serres froides, comme la ferme modèle, contribuent à l'autarcie du domaine. C'est donc un monde en soi que décrit ici L.-M. Nourry.

L'ouvrage doit aussi beaucoup à la belle réalisation confiée à Locus Solus, malgré le choix d'une couverture qui, s'il permet une claire lecture du titre, ne rend hommage ni au château, ni au parc, ni même aux sculptures contemporaines du parc, dont deux éléments volontairement flous enserrant le bâtiment : œuvre d'artiste, la photo a été privilégiée pour introduire un lien entre le passé et la vocation actuelle du château.

Catherine TOSKER

conservateur en chef honoraire du service de l'Inventaire de Bretagne

Daniel LELOUP, *Demeures remarquables de Bretagne. Les maisons à pondalez du siècle d'or, Morlaix, Morlaix, Skol Vreizh*, 2015, 134 p.

Les apparences sont parfois trompeuses et la couverture du livre de Daniel Leloup, dont le style « clinquant » pourrait faire penser à un ouvrage de vulgarisation destiné au jeune public, voire à une bande dessinée, ne laisse pas présumer toute la richesse iconographique et historique que contient cette très intéressante publication, le point de vue d'un spécialiste qui, depuis sa thèse publiée en 1996 aux Presses universitaires de Rennes (*La maison urbaine en Trégor aux XV^e et XVI^e siècles*), s'est constamment penché sur l'architecture à pans de bois en Bretagne, et dont la volumineuse synthèse publiée en 2002 (*Maisons en pan de bois de Bretagne : histoire d'un type d'architecture urbaine*, Douarnenez-Rennes, Ar Men/le Chasse-marée/Ouest-France) a fait ressortir toutes les formes spécifiques et les originalités. Après une introduction historique qui, selon un parti pris cher à l'auteur, fait appel à une abondante et très instructive iconographie, souvent inédite, Daniel Leloup nous restitue parfaitement le contexte très particulier qui vit émerger ces demeures : à savoir cette noblesse bretonne se mettant « en dormition » pour exercer le temps de quelques générations une activité marchande lucrative, celle du commerce des toiles exportées vers l'Espagne, l'Angleterre ou les pays d'Europe du Nord, pour,